

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juillet 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique Bérée 18, Crousaz, Riant-Pré, Berne, Bérée

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Même si ce projet ne concerne pas encore la réalisation des bâtiments, les images de concept des rues ne comportent que quelques emplacements de stationnement pour les vélos. En conséquence, nous attirons l'attention sur le fait que des places de stationnement pour les vélos devront être prévues devant chaque bâtiment, conformément au PGA, pour que les cyclistes puissent utiliser le vélo au quotidien. Ce n'est qu'à cette condition que ce moyen de mobilité douce sera vraiment utilisé.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente